

Avis voté en plénière du 10 novembre 2015

Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

Déclaration du groupe de l'artisanat

Si le chômage de longue durée est structurellement élevé en France, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an a encore augmenté avec la situation économique.

Or la privation durable d'emploi est particulièrement problématique pour la société comme pour les personnes concernées, en particulier parce qu'elle réduit leurs chances de retour à l'emploi.

C'est pourquoi, la lutte contre le chômage de longue durée doit constituer une priorité.

Pôle emploi se mobilise en ce sens, autour d'un accompagnement renforcé et personnalisé des intéressés.

Cependant, les résultats restent très en-dessous des besoins.

Cela s'explique notamment par l'insuffisante adéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

C'est ainsi qu'un quart des entreprises de l'artisanat rencontrent des difficultés de recrutement. D'où la nécessité de renforcer le « pilier formation » dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ainsi que les liens entre le Service Public de l'Emploi et la réalité du tissu économique local.

Pour autant, dans un contexte où l'activité économique peine à redémarrer, le nombre d'emplois nouveaux risque de rester encore très insuffisant pour répondre à la demande d'emploi.

Ainsi, toute piste nouvelle pour réduire le nombre de chômeurs de longue durée, mérite une attention particulière, à l'instar du projet d'expérimentation territoriale examiné par cet avis.

Pour le groupe de l'artisanat, le modèle proposé présente certains atouts qui méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, la méthode expérimentale permet de tester des moyens nouveaux sur le traitement du chômage de longue durée, sans conduire à remettre en cause l'existant.

En second lieu, le modèle repose sur la dynamique des acteurs à l'échelle d'un territoire, pour le lancement comme la mise en œuvre de l'expérimentation.

Enfin, la démarche s'inscrit dans un projet de développement local autour d'une spirale positive : répondre à des besoins d'activités identifiés mais non solvables pour le secteur marchand, renforcer ainsi l'attractivité du territoire avec un effet de levier sur les autres secteurs, mais aussi accroître les revenus des chômeurs locaux embauchés en CDI, et au final, dynamiser l'économie locale.

Cependant, la réussite de l'expérimentation exige que le modèle projeté soit mieux cadré.

Parmi les points identifiés par l'avis, le groupe de l'artisanat retient les suivants :

- il est crucial que les demandeurs d'emplois embauchés par les entreprises conventionnées continuent de bénéficier d'un accompagnement de Pôle emploi et qu'ils puissent mobiliser leurs droits à formation.

Il faut, en effet, les mettre en capacité d'acquérir les compétences qui leur permettront, le moment venu, de sortir du dispositif et d'accéder à un emploi du « marché du travail classique » ;

- il est également fondamental que les activités exercées par les entreprises conventionnées, dans le cadre de l'expérimentation, ne viennent pas concurrencer, de façon déloyale, les autres entreprises du territoire concerné.

C'est pourquoi, le Comité local de pilotage – où les acteurs économiques locaux devront être représentés – doit assurer un suivi vigilant sur le périmètre des activités des entreprises conventionnées.

Cet élément est d'autant plus important que, dans le contexte actuel, nombre de TPE et PME sont déjà fragilisées et que certains secteurs sont durement frappés par le dumping social lié au travail détaché ;

- enfin, les résultats des expérimentations territoriales devront être régulièrement évalués et tout projet d'élargissement devra obligatoirement être précédé d'un bilan quantitatif et qualitatif.

Sur la question du financement, l'avis souligne que la réallocation de dépenses publiques ne saurait suffire, ne serait-ce que pour la phase de lancement de l'expérimentation.

Une contribution complémentaire de l'État serait donc *a priori* nécessaire.

Sur ce point encore, le groupe de l'artisanat appelle à la vigilance ; il serait en effet inconséquent de « déshabiller Paul pour habiller Jacques » en ponctionnant sur des dépenses actuellement destinées à favoriser l'emploi, ou en remettant en cause la trajectoire de réduction du coût du travail.

Au final, Le groupe de l'artisanat considère que cet avis apporte les compléments nécessaires quant aux conditions de réalisation du projet d'expérimentation.

Le groupe de l'artisanat l'a voté.